Prétraitement - Bac dégraisseur

Si fosse à plus de 10 mètres de l'immeuble et à usage particulier exclusivement Nouveau

### Descriptif

- Eaux usées ménagères seules (cuisine, salles de bain, buanderie...)
  admises dans le bac dégraisseur par le dispositif d'entrée (IN), amovible
  et pouvant être extrait au travers du trou d'homme Ø 400 mm ou de la
  rehausse à visser REHC (option: vendue séparément):
- ralentissant l'arrivée des eaux usées ménagères
- évitant une remise en suspension des matières flottantes et des matières lourdes et solides.
- Eaux usées ménagères ainsi tranquillisées par le dispositif entrée (IN) avec surverse et évent 6 x Ø 35 mm, transitant dans le bac dégraisseur:
   effectuant la séparation des graisses et des flottants se solidifiant en
- remontant à la surface pour former le chapeau (croûte de surface).

   Boues et matières solides se déposant au fond du bac dégraisseur.
- Dispositif de sortie (OUT), de par sa conception, assurant la collecte et l'écoulement des eaux usées ménagères prétraitées soit vers la fosse, le décanteur, le clarificateur, l'ÉPURBLOC® ou, sur dérogation, vers le préfiltre 4 en cas de réhabilitation de traitement séparé.
- Gaz de fermentation évacués par les orifices de décompression (entrée et sortie) puis par la Ventilation Haute obligatoire (VH) Ø 100 mm. Sotralentz propose piquage de Ventilation Haute (VH) en entrée (IN) du dégraisseur (amont) et non en sortie (OUT) du dégraisseur (aval) (cf. livret A23).
- Cuve monobloc avec entrée (IN) avec orifice de décompression, départ de Ventilation Haute (VH) et d'un dispositif de sortie haute (OUT).
- Bac dégraisseur obligatoire en cas de traitement sénaré
- À prévoir si la fosse 2 ou l'Epurbloc® 3 marqués
   CE se trouve à plus de 10 m de l'immeuble.
- Bac rempli d'eau claire avant mise en service et après vidange.
- Périphérique livré avec code-barre EAN 13 F.

Les séparateurs de boues et de graisses désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification NF 408 (art. 11650, 11698 et 11699) Séparateurs de boues et de liquides légers et séparateurs de graisses, à la norme NF EN 1825-

1 et à son complément national NF P 16-500-1/CN





- Accès côté (IN) pour contrôle
- Accès côté (OUT) pour décolmatage sortie et vidange bac dégraisseur,
- Hauteur tampons ajustable au niveau du sol fini par vissage de rehausses REHC.



 Anneau de grutage sur le dessus.



- Entrée (IN) avec manchons soudés et joints d'étanchéité:
- Piquage direct de Ventilation Haute (VH) (cf. livret A23)



# **Dispositif entrée (IN)** amovible et intégré avec surverse et évents 6 x Ø 35 mm:

Séparer flottants et matières lourdes,

Dispositif amovible.



#### **Dispositif sortie (OUT):**

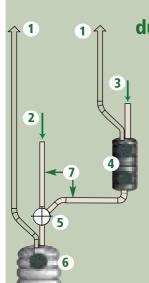
- Capter les eaux et les diriger vers un Epurbloc®,
   Décolmater le dispositif,
  - Dispositif amovible.



## 8 étapes de séparation dans le bac dégraisseur

- 1. Dispositif entrée (IN) avec 6 évents Ø 35 mm
- **2.** Zone de séparation flottants et Matières lourdes
- 3. Chapeau de flottants (graisses...)
- 4. Accumulation matières lourdes
- 5. Accumulation gazeuse
- **6.** Piquage Ventilation Haute (VH) (cf. livret A23 p.2)
- Évacuation eau par dispositif sortie (OUT)
- 8. Surverse sur dispositif d'entrée (IN)





# Implantation du bac dégraisseur

- 1 DÉCOMPRESSION Ventilation Haute (VH) obligatoire au faîte du toit Ø 100 avec extracteur statique (cf. livret A23)
- Eaux vannes (WC)
- Eaux ménagères (cuisine, lavevaisselle, lave-linge, salle de bain)
   Bac dégraisseur (facultatif)
- 5 Boîte de visite hauteur ajustable, 3 entrées + 1 sortie (voir page 27)
- 6 EPURBLOC® "Performance" marqués CE avec indicateur de colmatage amovible intégré équipé de filets filtrants "Performance" amovibles et imputrescibles
- Tube PVC plein NF Ø 110



Bac dégraisseur DEGRAISSEUR 500 D110 2TH

Art. N°: 11650

#### **REHC 400/200**

Rehausse à visser adaptable sur les trous d'homme Ø 400 mm, vendue séparément



Descriptif, pose, fonctionnement, entretien et garanties des périphériques, voir notre livret de l'utilisateur A23.

